

Règlement du jeu-concours « LE MOIS DU FOURNISSEUR BRICO DEPOT »

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

TOUPRET S.A, (ci-après la « Société Organisatrice ») société anonyme au capital de 8 000 000 euros, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 964 201 859 ayant son siège social à Corbeil-Essonnes 91813, 24 rue du 14 juillet, organise, - au sein des magasins BRICO DEPOT participants listés en Annexe - un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « LE MOIS DU FOURNISSEUR BRICO DEPOT », (ci-après le « Jeu »).

Le Jeu se déroule dans le cadre de l'opération promotionnelle mise en place dans l'enseigne Brico Dépôt au mois de juillet 2024, sous l'entête « le mois du fournisseur ». Le Jeu se déroule uniquement au sein des magasins participants de l'enseigne Brico Dépôt sur le mois de juillet, du 1^{er} au 31 juillet 2024 aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins participants et selon les modalités du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 – LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgé d'au moins 18 ans, cliente professionnelle ou non professionnelle des magasins participants BRICO DEPOT, particulier ayant pris connaissance du jeu dans le magasin participant BRICO DEPOT, (ci-après le « Participant » ou les « Participants »).

La participation au Jeu est limitée à une participation par Participant dans chaque magasin Brico Dépôt participant pendant toute la durée de l'opération « LE MOIS DU FOURNISSEUR », du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024, aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins participants. Aucune participation en-dehors de ces dates ne pourra être prise en compte ni donner lieu à l'attribution d'un cadeau.

Le personnel de la société TOUPRET SA, et les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre du Jeu, les membres de leurs familles immédiates (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs, et chacun de leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence), ainsi que le Commissaire de Justice dépositaire du présent Règlement et les membres de son personnel, ne peuvent pas participer au Jeu.

Pour valider sa participation, le Participant doit :

- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de sa participation au Jeu ;
- Déclarer avoir pris connaissance du Règlement du Jeu et l'accepter ;
- Avoir entièrement et correctement complété le formulaire.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu ou le présent Règlement.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



La Société Organisatrice se réserve également le droit, sans que sa responsabilité puisse être engagée, ce que les Participants acceptent, de ne pas attribuer de dotation à tout gagnant dont les propos publics – tenus notamment mais non exclusivement sur les réseaux sociaux, seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs et notamment constitutifs d'incitation à la réalisation de crimes ou délits, à la discrimination, à la haine ou à la violence, en raison de la race, de la religion, du genre ou de l'orientation sexuelle, de l'ethnie ou de la nation, d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité, d'atteinte à l'autorité de la justice, de diffamation et d'injure, d'atteinte à la vie privée, ou encore d'actes mettant en péril des mineurs, de même que tout propos relatifs à des objets et/ou des ouvrages interdits, des messages à caractère diffamatoire, grossier, injurieux, violent ou contraire aux lois en vigueur, des messages sur le tabac, l'alcool et la drogue qui ne respecteraient pas les dispositions légales en vigueur, des messages incitant à la consommation de substances interdites ou au suicide, ou à tout comportement dangereux, des messages portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens en violation du caractère privé des correspondances, comportant des scènes de nus, ou comportant un message faisant ressortir de façon directe ou indirecte une quelconque opinion, appartenance à un courant quelconque de pensée ou à une quelconque religion, cette énumération n'étant pas limitative.

Plus généralement, la Société Organisatrice se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard, ce que les Participants acceptent, de ne pas attribuer la dotation à tout gagnant dont les propos publics risqueraient, de manière directe ou indirecte, de porter une atteinte quelconque à l'image de la Société Organisatrice, à ses produits et/ou services à ses marques, ainsi qu'à l'image de la marque de l'enseigne Brico Dépôt et à l'ensemble de ses magasins.

Les Participants sont informés que si la Société Organisatrice est alertée par quelque moyen que ce soit au sujet de tels propos, elle pourra librement supprimer la participation de la personne en cause et refuser qu'il puisse être désigné comme gagnant (dans cette hypothèse, le lot restera la propriété de la Société Organisatrice qui en disposera librement). Le cas échéant, la Société Organisatrice se réserve de dénoncer les contenus litigieux aux autorités administratives ou judiciaires.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule durant l'opération LE MOIS DU FOURNISSEUR dans les magasins participants de l'enseigne BRICO DEPOT. Le jeu sera ouvert pendant cette période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024, aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins participants. Le principe du jeu « LE MOIS DU FOURNISSEUR BRICO DEPOT » est d'offrir aux Participants – sans obligation d'achat - la possibilité d'obtenir un gain différé obtenu dans le cadre d'un tirage au sort (ci-après le « Tirage au sort » ou le « Tirage »).

Pour participer le Participant doit s'inscrire via le Formulaire de participation, pendant la durée de l'opération LE MOIS DU FOURNISSEUR du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024 aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins participants de l'enseigne BRICO DEPOT sans obligation d'achat (ci-après le « Formulaire »).

Le QR code permettant d'accéder au Formulaire en ligne de participation est accessible dans chaque magasin de l'enseigne BRICO DEPOT, sur un fronton présentant l'opération. Sur ce Formulaire en ligne sera présent l'extrait de Règlement du Jeu.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



Pour être valide le Formulaire en ligne doit être complété avec les informations suivantes : Civilité, Prénom et Nom, Email et Numéro de téléphone, Adresse, Enseigne (= le magasin participant BRICO DEPOT au sein duquel le Participant aura participé au Jeu).

Une case à cocher permet au Participant de se déclarer intéressé pour recevoir des informations de la part de TOUPRET. Une fois le Formulaire en ligne complété, le Participant validera la transmission de ses informations qui seront collectées via un site <https://toupret.com/fr/jeu-concours/le-mois-du-fournisseur-2024> pour qu'il puisse valider sa participation au Tirage au sort.

Les Formulaires, non intégralement complétés, ou illisibles, seront considérés comme nuls et ne seront pas pris en compte dans le cadre du Tirage au sort, le Tirage devra alors se poursuivre jusqu'à ce que soit tiré un Formulaire remplissant l'ensemble des conditions de validité. Toute participation effectuée en violation des dispositions du présent Règlement, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le Règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de pluralité de participations par Participant.

ARTICLE 4 – LOT MIS EN JEU

Dans le cadre du Tirage au sort, douze (12) Lots sont mis en jeu. Il y aura douze (12) gagnants tirés au sort sur toute la France.

Etant précisé qu'un (1) lot correspond à deux (2) places pour assister à un match de rugby organisé dans le cadre du championnat de France de rugby professionnel « TOP 14 » de la saison 2024/2025, compétition de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) (ci-après le « Lot »).

La valeur d'un (1) lot, lequel correspond à deux (2) places, se situe dans une fourchette de prix de 30 € TTC à 300 € TTC, le prix variant en fonction du stade, des équipes et de la catégorie considérés.

Dans le cadre du Tirage au sort, deux (2) places de rugby seront donc attribuées à chaque gagnant tiré au sort par région (douze ((12) Régions), soit douze (12) gagnants au total et donc vingt-quatre (24) places de rugby mises en jeu, selon les modalités de Tirage au sort détaillées ci-dessous à l'article 5.

La Société Organisatrice ne prend pas en charge les frais éventuels de déplacement ou d'hébergement pour se rendre au match de rugby concerné, ni ne prend en charge de quelconque frais annexe qui serait en lien avec le match, type boisson ou nourriture.

La Société Organisatrice se réserve le droit de choisir elle-même le match de rugby en fonction du domicile du gagnant suivant le calendrier des matches de rugby défini au moment du Tirage au sort des gagnants. Les matchs prévus ne pourront donner lieu à un échange de date.

ARTICLE 5 – MODALITES DU TIRAGE AU SORT

Le Tirage au sort sera réalisé par Maître Sandrine PANHARD, Commissaire de Justice Associé de la SCP SCHAMBOURG & PANHARD, située au 43 rue de Trévis, 75009 PARIS, parmi l'ensemble des Formulaires de participation valides transmis.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



Ce tirage au sort parmi l'ensemble des Formulaires valides récompensera au total douze (12) gagnants sur l'ensemble du territoire français, étant précisé qu'un (1) Tirage au sort est effectué pour chaque Région comme détaillé ci-après.

La « Région » n'est pas définie comme une région telle que définie par le droit public français. Il s'agit d'une terminologie commerciale propre à la Société Organisatrice du Jeu et aux magasins participants BRICO DEPOT.

Ainsi, sont appelées « Régions » au sens du présent Règlement les régions d'implantations des magasins participants BRICO-DEPOT qui sont organisées comme suit :

REGIONS	DEPARTEMENTS CONCERNES
REGION AQUITAINE	17 33 44 49 85
REGION CENTRE + CENTRE SUD	03 12 16 18 19 24 36 37 41 45 49 58 81 82 86
REGION CENTRE EST	10 21 25 45 68 71 89
REGION EST	54 57 67 88
REGION IDF NORD	60 77 78 92 93 95
REGION IDF SUD	28 77 78 91
REGION NORD + NORD EST	02 08 51 52 59 62 80
REGION NORMANDIE LOIRE	14 27 50 72 76
REGION OUEST	22 29 35 53 56
REGION RHONE ALPES	42 63 69 71 73 74
REGION SUD EST	04 06 13 26 30 34 83 84
REGION SUD OUEST	09 11 32 34 40 64 65 66 81

Préalablement au Tirage, les Formulaires réceptionnés et validés par la Société Organisatrice seront imprimés et regroupés dans des enveloppes par Région :

REGIONS	DEPARTEMENTS CONCERNES
1 ENVELOPPE POUR LA REGION AQUITAINE	17 33 44 49 85
1 ENVELOPPE POUR REGION CENTRE + CENTRE SUD	03 12 16 18 19 24 36 37 41 45 49 58 81 82 86
1 ENVELOPPE POUR REGION CENTRE EST	10 21 25 45 68 71 89
1 ENVELOPPE POUR REGION EST	54 57 67 88
1 ENVELOPPE POUR REGION IDF NORD	60 77 78 92 93 95
1 ENVELOPPE POUR REGION IDF SUD	28 77 78 91
1 ENVELOPPE POUR REGION NORD + NORD EST	02 08 51 52 59 62 80
1 ENVELOPPE POUR REGION NORMANDIE LOIRE	14 27 50 72 76
1 ENVELOPPE POUR REGION OUEST	22 29 35 53 56
1 ENVELOPPE POUR REGION RHONE ALPES	42 63 69 71 73 74
1 ENVELOPPE POUR REGION SUD EST	04 06 13 26 30 34 83 84
1 ENVELOPPE POUR REGION SUD OUEST	09 11 32 34 40 64 65 66 81

Il sera donc procédé à un (1) tirage au sort par enveloppe, parmi les douze (12) groupes de Région, ce qui permettra d'identifier les douze (12) gagnants.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
 Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
 SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



Une même personne ne pourra gagner qu'une seule fois.

Les gagnants remporteront chacun un (1) Lot (soit deux (2) places de rugby).

Une fois les gagnants désignés, le Tirage au sort devra se poursuivre afin de désigner douze (12) gagnants réservataires (un (1) par Région) dont les informations présentes dans le Formulaire devront remplir les conditions de validité.

A l'issue du Tirage au Sort, dans l'hypothèse où aucun gagnant ni gagnant réservataire ne serait en mesure de bénéficier du Lot, notamment s'ils ne remplissent pas les conditions de participation précitées ou encore s'ils sont dans l'incapacité de bénéficier du lot, le lot restera alors la propriété de la Société Organisatrice qui en disposera librement.

ARTICLE 6 – DATES DU JEU-CONCOURS

- Date de début du Jeu : 1^{er} juillet 2024 aux heures d'ouverture des magasins participants
- Date de fin du Jeu : 31 juillet 2024 aux heures de fermeture des magasins participants
- Date du tirage au sort : entre le 2 septembre 2024 et le 16 septembre 2024
- Date de désignation des gagnants : à partir du 17 septembre 2024

ARTICLE 7 – RECEPTION DES DOTATIONS

Le gagnant sera informé de son gain par email et/ou par téléphone aux coordonnées renseignées sur le formulaire de participation, dans un délai de quarante-huit heures (48) ouvrées à la suite du Tirage au sort. Il ne sera adressé aucun email aux Participants qui n'auront pas gagné.

Pour bénéficier de son Lot, le gagnant pourra être amené à justifier :

- De son identité par la production d'une pièce d'identité, la Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier sa capacité à recevoir leur prix personnellement ;

Une fois informé, le gagnant dispose de quinze (15) jours ouvrés pour récupérer son Lot. La Société Organisatrice organisera la remise du Lot individuellement selon le lieu de résidence du gagnant par courrier avec recommandé/accusé de réception. Passé le délai de quinze (15) jours, le Lot sera considéré comme non réclamé et restera la propriété de la Société Organisatrice qui en disposera librement, le gagnant ne pourra plus prétendre bénéficier de son Lot.

Le gagnant injoignable dans le délai précité ne pourra prétendre à aucun Lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du ou des gagnant(s), ou si pour tout autre raison liée à un problème technique, le courriel d'information n'est pas réceptionné par le gagnant, la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable.

Le Lot offert à chacun des gagnants ne pourra donner droit à aucune contestation de la part du gagnant. En aucun cas il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du Lot, qui ne sera ni repris, ni échangé. Le Lot attribué est personnel (nominatif) et non transmissible (non cessible). Aucun Lot ne peut être revendu par le gagnant.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT – RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve ni condition du Règlement dans son intégralité, laquelle est matérialisée par le Participant lorsqu'il remplit le Formulaire et coche la case afférente à cette acceptation.

En participant au Jeu, le Participant garantit satisfaire à toutes les conditions de participation et s'engage à respecter le Règlement dans toutes ses dispositions ainsi que les lois et règlements applicables en la matière de façon à concourir de manière loyale et de bonne foi.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler toute participation, de disqualifier tout Participant ou d'invalider tout ou partie des Lots quels qu'ils soient, de toute personne ne respectant pas le Règlement.

La Société Organisatrice se réserve également tous les droits, y compris de poursuivre en justice toute personne auteur d'une fraude et plus généralement toute personne nuisant ou tentant de nuire au bon déroulement du Jeu, notamment par des actes de tricherie.

En cas de fraude au Règlement, de manipulation ou de détournement du Jeu, d'une quelconque personne et par tout moyen, notamment afin de manipuler les résultats du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure les fraudeurs.

Le Règlement est déposé auprès de Maître Sandrine PANHARD, Commissaire de Justice Associé de la SCP SCHAMBOURG & PANHARD, située au 43 rue de Trévisse, 75009 PARIS.

Le Règlement est disponible sur simple demande par mail à marketing@toupret.fr.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du Lot effectivement et valablement gagné et ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du Lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de non-réception, pour quelque cause que ce soit, notamment, informatique ou technique, des données relatives au Formulaire de participation ou en cas de difficulté informatique ou technique rendant illisible ou impossible le traitement de certaines informations reçues.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le QR code pour la participation au Jeu ou son site internet fonctionnera sans interruption, qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques ou que les erreurs constatées seront corrigées.

Les Participants supportent tous les risques liés à l'utilisation d'internet, y compris la connexion, et l'utilisation du QR code ou du site internet de la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu. La Société Organisatrice ne sera aucunement tenu responsable de dommages résultant de l'utilisation d'internet par les Participants, notamment du fait de virus, de piratage ou de programmes quelconques ayant infecté leur équipement informatique. Il appartient à tout Participant de prendre les mesures appropriées afin de protéger son matériel et ses données.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priveraient partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leur Lot.

S'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu, elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes, ainsi que de modifier tout ou partie du Jeu.

Plus généralement, la Société Organisatrice se réserve le droit de proroger ou de modifier le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 - MODIFICATIONS

La Société Organisatrice se réserve le droit, sans que sa responsabilité soit engagée, de modifier ou de proroger le Jeu, ainsi que de modifier ses règles et le Lot, si les circonstances l'exigent ou pour assurer le bon déroulement du Jeu ou l'équité entre les participants.

Les éventuelles modifications apportées au présent Règlement seront considérées comme des avenants au présent Règlement., et déposés, comme le présent Règlement, auprès de Maître Sandrine PANHARD, Commissaire de Justice Associé de la SCP SCHAMBOURG & PANHARD, située au 43 rue de Trévisse, 75009 PARIS.

Dans ces cas les Participants ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée ni à des dommages et intérêts.

La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

ARTICLE 11 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité des participants. Toute participation de personne non autorisée à jouer, sera considérée comme nulle. Le Lot ne sera pas attribué.

Le règlement du Jeu « LE MOIS DU FOURNISSEUR BRICO DEPOT » a fait l'objet, au début de l'opération d'un dépôt auprès de Maître Sandrine PANHARD, Commissaire de Justice Associé de la SCP SCHAMBOURG & PANHARD, située au 43 rue de Trévisse, 75009 PARIS.

Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir gratuitement le règlement du Jeu « LE MOIS DU FOURNISSEUR BRICO DEPOT » en s'adressant à un membre de l'équipe de l'un des magasins Brico Dépôt participants, ou en adressant une demande par email à marketing@toupret.fr.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du Jeu.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



ARTICLE 12 - DONNEES PERSONNELLES

12.1 FINALITÉS DU TRAITEMENT

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Jeu a pour finalité la gestion du Jeu, la détermination du gagnant et l'attribution et l'acheminement des dotations.

Avec l'accord express du Participant, recueilli sur le Formulaire en ligne de participation au Jeu, les données collectées le concernant pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par la Société Organisatrice.

La collecte et le traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre par la Société Organisatrice conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » et le Règlement RGPD qui désigne le règlement européen sur la protection des données personnelles, plus précisément appelé Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

12.2 DESTINATAIRE DES DONNÉES ET RESPONSABLE DE TRAITEMENT

La Société Organisatrice est destinataire des données personnelles collectées, qui pourront éventuellement être transmises à des fins de prospection commerciale à ses partenaires, sous réserve de l'obtention de l'accord exprès de chaque Participant.

Le responsable du traitement des données personnelles est la société TOUPRET SA, société anonyme immatriculée au R.C.S. d'Evry sous le n°B 964 291 859, dont le siège social est situé 24 rue du 14 juillet, 91813 Corbeil-Essonnes Cedex, France.

Les données personnelles collectées pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de prestations effectuées pour le compte de la Société Organisatrice dans le cadre du présent Jeu.

La Société Organisatrice pourra également transmettre les informations personnelles des Participants en cas de réception d'une requête d'une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi sollicitant la communication de ces informations conformément aux dispositions législatives en vigueur.

12.3 SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La Société Organisatrice met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Participants et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

12.4 DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel des Participants sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée n'excède pas trois (3) ans. Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



12.5 VOS DROITS

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement RGPD, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en écrivant à l'adresse postale du Jeu.

Les Participants peuvent exercer ce droit à tout moment aux adresses suivantes : marketing@toupret.fr ou la société TOUPRET – 24 rue du 14 Juillet – 91813 Corbeil-Essonnes cedex.

Dans l'hypothèse de l'utilisation des données à des fins de prospection commerciale, celle-ci sera effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les Participants peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant. La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive.

Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

ARTICLE 13 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments qui composent le Jeu, sont strictement interdites.

Toutes les marques citées dans le cadre du Jeu ont été déposées et enregistrées par les propriétaires respectifs et sont donc protégées par le code de la propriété intellectuelle. Ces marques ne peuvent être utilisées ou reproduites.

ARTICLE 14 – RECLAMATIONS – LITIGES

Toute question relative à l'application du présent règlement ou à son interprétation devra être adressée par écrit à TOUPRET SA, Service Marketing, « LE MOIS DU FOURNISSEUR », 24 rue du 14 juillet, 91813 Corbeil-Essonnes cedex, dans le délai d'un mois suivant la fin du Jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée, passé ce délai.

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont exclusivement soumis à la loi française. En cas de litige relatif au présent Jeu, le Tribunal judiciaire d'Evry aura compétence exclusive sous réserve des dispositions impératives du Code de la consommation.

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



Annexe

Liste des magasins participants

REGION	VILLE	CP	Téléphone
AQUITAINE	NANTES - ST-HERBLAIN	44800	02.40.92.22.22
	CHOLET	49300	02.41.75.28.28
	BORDEAUX - ARTIGUES	33370	05.57.77.95.20
	LA ROCHE-SUR-YON - MOUILLERON-LE-CAPTIF	85000	02.51.06.94.60
	ANGERS - ST-SYLVAIN-D'ANJOU	49480	02.41.18.06.60
	ARCACHON - BIGANOS	33380	05.57.70.88.88
	SAINTES - ST-GEORGES-DES-CÔTEAUX	17810	05.46.97.56.40
	LA ROCHELLE - ANDILLY	17230	05.46.66.12.30
	ANGERS BEAUCOUZE	49071	02.41.36.45.45
CENTRE	BOURGES - ST-GERMAIN-DU-PUY	18390	02.48.23.01.01
	NEVERS - VARENNES VAUZELLES	58640	03.86.71.95.50
	BLOIS - VILLEBAROU	41000	02.54.52.47.47
	POITIERS - DISSAY	86130	05.49.62.92.76
	ORLÉANS - SARAN	45770	02.38.79.06.06
	MONTLUÇON - DOMERAT	3410	04.70.08.48.20
	TOURS - ST-CYR-SUR-LOIRE	37542	02.47.88.29.29
	CHÂTEAURoux - LE POINÇONNET	36330	02.54.36.33.33
	MOULIN TOULON SUR ALLIER	3400	04.70.34.28.00
	SAUMUR	49400	02.41.03.31.20
	MONTAUBAN	82008	05.63.93.30.00
	PÉRIGUEUX - TRÉLISSAC	24750	05.53.05.62.50
	GAILLAC	81600	05.63.81.09.40
	ANGOULÊME - CHAMPNIERS	16430	05.45.93.93.70

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



	BRIVE LA GAILLARDE	19100	05.55.86.79.06
	RODEZ SEBAZAC	12740	05.65.61.54.80
CENTRE EST	DIJON - CHENOVE	21300	03.80.51.76.76
	BESANÇON - CHALEZEULE	25220	03.81.47.40.90
	TROYES - BARBEREY-ST-SULPICE	10600	03.25.71.25.30
	MULHOUSE - MORSCHWILLER-LE-BAS	68790	03.89.59.41.66
	AUXERRE - PERRIGNY	89000	03.86.18.09.29
	MONTBELIARD	25200	03.81.71.71.40
	COLMAR	68000	03.89.21.83.30
	MONTARGIS	45700	02.38.89.86.60
	MONTCEAU LES MINES	71300	03.85.79.60.40
EST	METZ	57070	03.87.21.10.40
	FORBACH	57600	03.87.84.79.10
	NANCY - ESSEY-LÈS-NANCY	54270	03.83.29.92.95
	SARREBOURG	57400	03.87.25.76.76
	STRASBOURG - GEISPOLSHHEIM	67118	03.88.65.50.50
	HAGUENAU - SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	67507	03.88.05.02.50
	EPINAL	88000	03.29.29.01.50
	LONGWY	54720	03.82.44.60.30
IDF NORD	BEAUVAIS	60000	03.44.12.38.38
	GARGES-LÈS-GONESSE	95140	01.30.11.12.60
	ST WITZ	95470	01.34.31.92.40
	VAIRES SUR MARNE	77360	01.60.93.13.50
	COMPIÈGNE - THOUROTTE	60150	03.44.83.68.50
	VILLETANEUSE	93430	01.49.71.38.70
	NANTERRE	92000	01.41.38.81.81

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
 Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
 SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



	SARTROUVILLE	78500	01.34.93.19.80
IDF SUD	CHARTRES - LUISANT	28600	02.37.91.26.60
	FLEURY MEROGIS	91700	01.69.72.37.50
	MONTEREAU - CANNES-ÉCLUSE	77130	01.60.57.59.00
	MELUN - VAUX-LE-PÉNIL	77000	01.64.87.14.14
	DREUX	28100	02.37.62.99.60
	LES ESSARTS-LE-ROI	78690	01 34 57 13 60
	BALLAINVILLIERS	91160	01.69.19.12.95
IDF	PONTAULT COMBAULT	77340	01.60.34.22.88
NORD	VALENCIENNES - AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	59300	03.27.46.66.66
	TOURCOING	59200	03.20.28.26.70
	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	62700	03.91.80.06.30
	BAILLEUL	59270	03.28.44.05.20
	LEERS	59115	03.20.45.62.00
	BOULOGNE-SUR-MER - ST-MARTIN-DE-BOULOGNE	62200	03.21.10.90.00
	FACHES-THUMESNIL	59155	03.20.32.01.00
	BETHUNE	62400	03.21.63.73.00
	PETITE FORET	59494	03.27.19.87.00
NORD EST	REIMS	51100	03.26.84.69.29
	CHARLEVILLE - PRIX-LÈS-MÉZIÈRES	8000	03.24.58.36.50
	AMIENS	80044	03.22.33.42.00
	CAMBRAI	59400	03.27.70.09.50
	ARRAS BEAURAINS	62217	03.21.15.26.30
	DOUAI - CANTIN	59169	03.27.95.75.75
	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - ST-MEMMIE	51470	03.26.21.11.11
	MAUBEUGE	59600	03.27.62.20.56

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
 Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
 SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



	ST DIZIER	52100	03.25.06.60.60
	REIMS - MURIGNY	51100	03.26.88.83.60
	SAINT QUENTIN	2100	03.23.50.39.50
NORMANDIE LOIRE	ÉVREUX - CARSIX	27300	02.32.47.40.00
	CAEN - CARPIQUET	14650	02.31.71.20.40
	CHERBOURG - TOURLAVILLE	50110	02.33.23.44.50
	LE MANS - ALLONNES	72700	02.43.43.59.00
	DIEPPE	76200	02.35.06.56.56
	ROUEN - MONT RIBOUDET	76021	02.32.10.21.21
	ALENÇON - ARÇONNAY	72610	02.33.28.25.00
OUEST	LORIENT	56100	02.97.87.14.30
	BREST	29200	02.98.49.52.44
	MORLAIX - PLOUIGNEAU	29610	02.98.79.87.20
	QUIMPER	29000	02.98.64.36.64
	ST-BRIEUC - PLÉRIN	22190	02.96.79.24.00
	RENNES - CESSON	35510	02.23.45.12.50
	PLOUËR-SUR-RANCE	22490	02.96.86.15.00
	RENNES - ST-GREGOIRE 2	35760	02.99.54.09.09
	LAVAL	53000	02.43.67.82.20
RHONE ALPES	ST-ÉTIENNE - LA RICAMARIE	42150	04.77.59.35.10
	CLERMONT-FERRAND - LEMPDES	63370	04.73.83.78.00
	MÂCON - CRÈCHES-SUR-SAÔNE	71680	03.85.23.98.39
	ROANNE - PARIGNY	42120	04.77.62.61.00
	ST-ÉTIENNE - MÉONS	42000	04.77.34.37.90
	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	04.74.04.19.00
	ANNEMASSE - VÉTRAZ-MONTHOUX	74100	04.50.31.83.60

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
 Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
 SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859



	LYON - ST-PRIEST	69800	04.72.47.51.30
	ALBERTVILLE - TOURNON	73460	04 79 31 52 00
SUD EST	MONTÉLIMAR - SAULCE-SUR-RHÔNE	26270	04.75.63.01.68
	AVIGNON - LE PONTET	84275	04.32.73.04.50
	NIMES - AIGUES VIVES	30670	04.66.93.20.60
	VALENCE - ÉTOILE-SUR-RHÔNE	26800	04.75.57.25.99
	TOULON	83000	04.94.31.70.10
	MARSEILLE	13013	04.96.13.06.70
	MARTIGUES	13500	04.42.81.74.30
	MONTPELLIER - LATTES	34970	04.67.85.67.00
	SISTERON	4200	04.92.30.21.30
	NICE	6201	04.92.03.07.80
SUD OUEST	PERPIGNAN - CLAIRA	66530	04.68.64.84.84
	TARBES - ODOS	65310	05.62.56.32.00
	PAU - MAZÈRES-LEZONS	64110	05.59.35.09.00
	CASTRES - SOUAL	81580	05.63.74.49.00
	BÉZIERS - COLOMBIERS	34440	04.67.09.76.60
	CARCASSONNE	11000	04.68.71.11.00
	PAMIERS - VERNIOLLE	9340	05.34.01.05.60
	AUCH - PAVIE	32550	05.42.54.00.60
	DAX	40990	05.58.49.00.10

TOUPRET SA

Siège social : 24 rue du 14 juillet • F-91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
 Nous contacter +33 (0)169 47 20 20 • www.toupret.com • toupret@toupret.fr
 SA au capital de 8 000 000 € • RCS Evry B 964 201 859 • FR 17964201859

